



Compte Rendu Succinct

Séance du 22 novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt-deux novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia (arrivée 20h41) - M. MILLET Gérald - Melle FEVRE Déborah - M. RUET Guillaume (arrivée 20h51) - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Melle BOUTEILLE Isabelle - M. ROBEIN Denis

Absents excusés représentés : M. DUPONT Gérard (pouvoir à M. CADOUOT Christian) - M. LUPI Christian (pouvoir à M. LEROY Pierre) - M. CAMBAZARD Nicolas (pouvoir à M. BRENOT Lucien) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : Melle OUARTI Farah

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'UNANIMITE.

COMMUNICATIONS :

Entretien des voiries d'intérêts communautaires

Suite à la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2009, autorisant le Maire à signer une convention d'un an renouvelable trois fois, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur a renouvelé pour l'année 2011 et pour une durée d'un an, la convention signée avec le Grand Dijon le 26 novembre 2009 pour les travaux d'entretien courant d'intérêt communautaire sur la commune.

Micro-crèche – Avant Projet Sommaire (A.P.S)

Le conseil municipal a pris connaissance de l'Avant Projet Sommaire (A.P.S) et du planning prévisionnel relatif à la réalisation de ce projet.

Création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille aval, de la Norges et de L'Arnison

Communication de la délibération de la commune de Sennecey les Dijon du 15 octobre 2010 portant fixation du périmètre, des statuts et de la dissolution des syndicats existants.

DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 22 novembre 2010, le conseil municipal :

A PROPOSE, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), d'actualiser à compter du 1er janvier 2011 divers tarifs, avec une augmentation moyenne de 1,5 % (*locations salles, matériel, droits de place et marchés, cimetière, ludothèque discothèque, centres de loisirs, mini camp, sports vacances, baby sports et école des sports, garderies périscolaires, restauration scolaire*).

A DECIDE par 30 voix pour et 1 contre (M. GAUTHIER Pascal), de fixer le prix de vente du badge à 10 EUROS et de la carte à 6 EUROS d'un système d'accès électronique aux bâtiments communaux, aux associations qui demandent des badges ou cartes supplémentaires et DIT que ce prix sera facturé en cas de perte.

A DECIDE à l'UNANIMITE d'admettre les titres des états de produits irrécouvrables au titre de la restauration scolaire présentés par le Receveur Municipal, en non-valeur pour la somme de 847,99 EUROS et **A DIT** que les crédits correspondants à l'annulation de ces titres seront inscrits à l'article 654, chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

A **EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AO n°417 par ORVITIS 22 avenue de la République et A **DIT** que l'acte sera rédigé par les services d'ORVITIS sous la forme administrative.

A **EMIS** par 29 voix pour, 1 contre (Melle OUARTI Farah) et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal) un avis favorable à la cession de 14 garages au prix unitaire de 5 000 € et 18 places de stationnement extérieur au prix unitaire de 1 600 €, A **FIXE** le prix des parties communes : 4 garages à vélo en sous-sol : au prix unitaire de 2 500 € et 2 places de parking extérieur (pour la réalisation de 2 places pour handicapés) au prix unitaire de 1 600 € et A **DIT** que les actes de vente seront rédigés par Maître DOMY, notaire à Chenove et que les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

A **ANNULE** à l'UNANIMITE les délibérations n°81.06.2010 du 29 juin 2010 et n°104.09.2010 du 21 septembre 2010 sur l'établissement d'un bail commercial de 9 ans concernant un centre de remise en forme CURVES, pour les cellules n°2 et n°3 du bâtiment « Le République ».

A **AUTORISE** par 30 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal), la passation et la signature par le Maire des avenants supérieurs à 5% pour la réhabilitation et extension de la piscine municipale, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 novembre 2010.

A **DECIDE** à l'UNANIMITE de lancer la consultation pour le lot « démolition », au titre de travaux préparatoires avant construction de la médiathèque.

A **AUTORISE** à l'UNANIMITE la mise à la réforme du camion nacelle de marque Renault immatriculé 1458 TE 21, acheté le 02 novembre 1992 et attribué aux services techniques.

A **PRIS CONNAISSANCE** du rapport d'activité annuel 2009 du Syndicat Intercommunal de la Norges.

A **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € suite à l'incendie dramatique qui a ravagé le foyer Adoma, situé 4 avenue du Lac à Dijon, pour travailleurs migrants, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2010.

Fait à Chevigny Saint Sauveur, le 8 mars 2011

Le maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.